

N o t e

au Président de la République

Production de ciment
au Rwanda

I.

Les textes ci-joints contiennent

1. un exposé intitulé "Les grands TROIS nécessaires: Tourisme - Construction d'hôtels - Fabrique de ciment" que M. H.G. Bunders semble avoir présenté devant la Chambre de commerce germano-rwandaise en Allemagne (Bad Godesberg?);
2. une liste de questions adressées au Gouvernement rwandais aux fins de déterminer si les conditions nécessaires à la construction d'une cimenterie rentable au Rwanda sont réunies.

ad 1. L'effort de M. Bunders est certainement méritoire en ce sens qu'il s'est efforcé de faire le tour des problèmes que pose la construction d'une cimenterie au Rwanda. Mais il est évident qu'il ne connaît que très superficiellement le Rwanda et les pays voisins et qu'il a dû tâtonner pour avancer. Ainsi, il parle à un endroit d'importations de charbon en provenance du "proche Katanga"; il appuie ses thèses par des comparaisons avec les Philippines ou le Tchad, où les conditions sont certainement très différentes, ce qui n'est guère convaincant. Enfin, il aborde certaines questions techniques et juridiques qui ne devraient l'être qu'après élucidation des problèmes proprement économiques qui, eux, conditionnent la rentabilité du projet et, dès lors, sa réalisation.

ad 2. Par contre, les questions posées au Gouvernement rwandais sont en général pertinentes. Mais elles confirment, par leur nature même, que M. Bundera ignore presque tout du Rwanda:

1. Le Gouvernement rwandais et/ou l'Ambassade de la République fédérale allemande à Kigali peuvent-ils traduire l'allemand?
2. Le Gouvernement rwandais peut-il désigner une personne ou un service qui serait en mesure de se donner des renseignements sur la situation du marché à l'intérieur du pays et dans les pays voisins en vue de déterminer la rentabilité de l'investissement et l'ampleur des moyens à mettre en oeuvre?
- 3.-Quels sont les besoins du Gouvernement en ciment pour l'ensemble de ses projets de construction?
 - Quelle a été jusqu'ici l'importance des importations de ciment?
 - Provenance du ciment?
 - Quels ont été les prix par tonne ou par sac de 50 kilos et quelle a été la part du transport dans les prix?
 - Que coûte le ciment à l'état brut, le ciment mis en sac de papier?
4. Quels sont les besoins annuels du Gouvernement
 - pour les travaux publics (routes, canalisations, ponts, etc.)?
 - pour ses propres constructions (bâtiments administratifs, constructions artistiques, logements, hôtels, etc.)?
5. Où se trouvent, dans les pays voisins,
 - les concentrations industrielles?
 - les centres commerciaux?
 - les centres touristiques?

La réponse à ces questions devant permettre de déterminer les possibilités d'exportation.

D'où ces concentrations ont-elles été approvisionnées en ciment?

A quels prix?

Quel est l'état des voies de communication?
6. Quelles garanties le Gouvernement pourrait-il donner en ce qui concerne sa propre consommation de ciment (routes, etc.)?
7. Quelles ont été les commandes de ciment passées effectivement par le Gouvernement au cours des dernières années?
 - A quelles fins?
 - De quelle ampleur?
 - A quelles entreprises?

8. Puis-je disposer (dans l'affirmative, quand?) de l'expertise géologique établie par l'ONU sur la composition du sol du pays, en allemand ou en anglais? Ceci est urgent. ...
9. Quelle est la valeur calorifique du gaz méthane ... ?
Quel est le type du gisement?
Un système de canalisation existe-t-il ou peut-on l'établir?
... Peut-on importer du charbon et à quel prix; exemption douanière?
- 9a. Préférences du Gouvernement pour le type de société qui devrait exploiter la cimenterie?
10. Pourcentage de participation du Gouvernement à la société à créer?
11. Intérêt des banques ou autres établissements financiers du pays à une participation?
12. Autres moyens pouvant être mis à disposition?
13. Quelle est l'importance de la production de chaux et où se situe-t-elle?

En bonne logique, M. Bunders aurait dû poser ces questions et attendre la réponse avant de préparer son exposé.

II.

L' "Etude de la possibilité de construire une cimenterie dans la République rwandaise" préparée pour le Programme des Nations-Unies pour le Développement (PNUD) par M. Olaf K. Ryon (Danemark) à l'occasion d'un séjour au Rwanda du 10.11.67 au 6.1.68 et déposée le 28 février 1968, donne réponse à la plupart des questions techniques et économiques posées par M. Bunders. Cette étude semble résulter d'une demande adressée aux Nations-Unies par le Gouvernement rwandais, il y a plusieurs années déjà. Tant la Banque Mondiale que le PNUD lui-même n'ont pas cru alors pouvoir donner suite à la demande rwandaise tendant à la création d'une cimenterie. Cependant, dans le cadre des travaux du PNUD, la délégation danoise a déclaré qu'elle pourrait être intéressée par un tel projet, mais à la condition de disposer au préalable d'une étude de pré-investissement. Cette étude est maintenant prête; j'en ai pris connaissance; mais il ne semble pas qu'elle ait été communiquée aux Autorités rwandaises.

Selon M. Ryou, les besoins essentiels de la cimenterie en matières premières, en combustibles et en énergie pourraient être couverts au moyen des ressources nationales. Pour des raisons impératives, la cimenterie devrait être construite en préfecture de Cyangugu. Pourtant, les conditions financières et économiques ne sont pas (encore) suffisamment favorables, selon M. Ryou, pour justifier une décision immédiate. Parmi les facteurs peu favorables, l'étude mentionne

- l'écart qui existe entre les besoins effectifs du Rwanda en ciment (12 - 15000 t par année) et la capacité minimum pour une cimenterie rentable (35 - 40000 t par année);
- l'impossibilité d'exporter la production de ciment excédentaire eu égard au coût des transports et à l'existence, dans les pays avoisinants, de cimenteries travaillant très au-dessous de leur capacité de production:

		<u>Capacité</u>	<u>Production</u>
		(en tonnes)	
<u>CONGO</u>			
1. Cimenterie d'Albertville;	1963:	60'000	24'000
2. Usine de Katana (Kivu);	1961:	36'000	-
<u>UGANDA</u>			
3. Usine de Tororo;	1967:	200'000	-
	1963:	-	54'000
4. Usine de Kasese en construction:		120'000	
<u>KENYA</u>			
5. Usine de Atti River;	1967:	120'000	100'000
6. Usine de Mamburi, près de Nombasa;	1967:	400'000	
	1968:	700'000	
	1966:		400'000
<u>TANZANIE</u>			
7. Usine de Wazo Hill, près de Dar es-Salaam; (Agrandissement imminent)	1967:	160'000	

- la situation excentrique d'une cimenterie située en préfecture de Cyangugu, qui exigerait de longs transports vers le centre et

- l'est du pays sur des routes défectueuses;
- l'incertitude quant au rythme du développement économique national et le peu d'envergure des travaux (nécessitant une consommation de ciment) dont l'Etat peut assurer le financement;
 - la faiblesse du pouvoir d'achat des populations rurales qui limite les possibilités de construction d'habitations "en dur".

Telles sont les raisons qui incitent M. Ryon à faire montre de prudence dans ses appréciations. Une recommandation concerne l'ensemble du projet:

"Sans regarder les côtés financier et économique du problème, je recommande de ne pas abandonner la question et que les différentes recherches et études qui s'imposent soient continuées tranquillement avant qu'une décision définitive ne soit prise."

Une autre constatation tend à montrer que la création de la cimenterie ne pourra pas résulter d'une initiative privée:

"Dans le chapitre précédent, on a essayé d'établir un pronostic de la rentabilité d'une cimenterie au Rwanda et, tout faillible qu'il soit, il montre que le rendement de la somme investie, rendement devant permettre la création d'un fonds d'amortissement et le paiement des intérêts, n'est guère assez attrayant pour inciter les capitaux privés à participer au projet.

"La conséquence en sera, selon toute probabilité, que la réalisation éventuelle de l'usine devra être basée sur l'apport de crédits publics par les fonds d'aide internationaux ou par des prêts ou subvention d'Etat."

Cette dernière prévision indique l'orientation que les Autorités rwandaises devraient donner à leurs démarches. Elle montre aussi que les efforts de M. Dunders ne pourront probablement pas aboutir à court ou moyen terme.

III.

La création d'une cimenterie au Rwanda ne semble pas bénéficier, pour l'instant du moins, de conditions particulièrement favorables. Un programme à long terme de grands travaux publics, nécessitant une importante consommation de ciment, modifierait sans doute la situation. Mais je ne vois rien de ce genre à l'horizon.

C'est donc d'abord à la mise en oeuvre soutenue d'une politique générale de développement que le Gouvernement devrait vouer le meilleur de ses forces. Quand le développement aura suffisamment accru les besoins du pays en ciment, alors la cimenterie deviendra un projet attrayant, parce que rentable.

(La cimenterie - plus précisément l'absence d'une telle usine au Rwanda - pourrait être un élément intéressant dans un programme d'intégration régionale par produit, en vertu duquel les contractants se céderaient réciproquement l'exclusivité de telle ou telle production pour l'ensemble de la zone intégrée.)

N o t e

au Président de la République

Production de ciment
au Rwanda

I.

Les textes ci-joints contiennent

1. un exposé intitulé "Les grands TROIS nécessaires: Tourisme - Construction d'hôtels - Fabrique de ciment" que M. H.G. Bunders semble avoir présenté devant la Chambre de commerce germano-rwandaise en Allemagne (Bad Godesberg?);
2. une liste de questions adressées au Gouvernement rwandais aux fins de déterminer si les conditions nécessaires à la construction d'une cimenterie rentable au Rwanda sont réunies.

ad 1. L'effort de M. Bunders est certainement méritoire en ce sens qu'il s'est efforcé de faire le tour des problèmes que pose la construction d'une cimenterie au Rwanda. Mais il est évident qu'il ne connaît que très superficiellement le Rwanda et les pays voisins et qu'il a dû tâtonner pour avancer. Ainsi, il parle à un endroit d'importations de charbon en provenance du "proche Katanga"; il appuie ses thèses par des comparaisons avec les Philippines ou le Tchad, où les conditions sont certainement très différentes, ce qui n'est guère convaincant. Enfin, il aborde certaines questions techniques et juridiques qui ne devraient l'être qu'après élucidation des problèmes proprement économiques qui, eux, conditionnent la rentabilité du projet et, dès lors, sa réalisation.

ad 2. Par contre, les questions posées au Gouvernement rwandais sont en général pertinentes. Mais elles confirment, par leur nature même, que M. Bunders ignore presque tout du Rwanda:

1. Le Gouvernement rwandais et/ou l'Ambassade de la République fédérale allemande à Kigali peuvent-ils traduire l'allemand?
2. Le Gouvernement rwandais peut-il désigner une personne ou un service qui serait en mesure de me donner des renseignements sur la situation du marché à l'intérieur du pays et dans les pays voisins en vue de déterminer la rentabilité de l'investissement et l'ampleur des moyens à mettre en oeuvre?
- 3.-Quels sont les besoins du Gouvernement en ciment pour l'ensemble de ses projets de construction?
 - Quelle a été jusqu'ici l'importance des importations de ciment?
 - Provenance du ciment?
 - Quels ont été les prix par tonne ou par sac de 50 kilos et quelle a été la part du transport dans les prix?
 - Que coûte le ciment à l'état brut, le ciment mis en sac de papier?
4. Quels sont les besoins annuels du Gouvernement
 - pour les travaux publics (routes, canalisations, ponts, etc.)?
 - pour ses propres constructions (bâtiments administratifs, constructions artistiques, logements, hôtels, etc.)?
5. Où se trouvent, dans les pays voisins,
 - les concentrations industrielles?
 - les centres commerciaux?
 - les centres touristiques?

La réponse à ces questions devant permettre de déterminer les possibilités d'exportation.

D'où ces concentrations ont-elles été approvisionnées en ciment?

A quels prix?

Quel est l'état des voies de communication?
6. Quelles garanties le Gouvernement pourrait-il donner en ce qui concerne sa propre consommation de ciment (routes, etc.)?
7. Quelles ont été les commandes de ciment passées effectivement par le Gouvernement au cours des dernières années?
 - A quelles fins?
 - De quelle ampleur?
 - A quelles entreprises?

8. Puis-je disposer (dans l'affirmative, quand?) de l'expertise géologique établie par l'ONU sur la composition du sol du pays, en allemand ou en anglais? Ceci est urgent. ...
9. Quelle est la valeur calorifique du gaz méthane ... ?
Quel est le type du gisement?
Un système de canalisation existe-t-il ou peut-on l'établir?
... Peut-on importer du charbon et à quel prix; exemption douanière?
- 9a. Préférences du Gouvernement pour le type de société qui devrait exploiter la cimenterie?
10. Pourcentage de participation du Gouvernement à la société à créer?
11. Intérêt des banques ou autres établissements financiers du pays à une participation?
12. Autres moyens pouvant être mis à disposition?
13. Quelle est l'importance de la production de chaux et où se situe-t-elle?

En bonne logique, M. Bunders aurait dû poser ces questions et attendre la réponse avant de préparer son exposé.

II.

L' "Etude de la possibilité de construire une cimenterie dans la République rwandaise" préparée pour le Programme des Nations-Unies pour le Développement (PNUD) par M. Olaf K. Ryon (Danemark) à l'occasion d'un séjour au Rwanda du 10.11.67 au 6.1.68 et déposée le 28 février 1968, donne réponse à la plupart des questions techniques et économiques posées par M. Bunders. Cette étude semble résulter d'une demande adressée aux Nations-Unies par le Gouvernement rwandais, il y a plusieurs années déjà. Tant la Banque Mondiale que le PNUD lui-même n'ont pas cru alors pouvoir donner suite à la demande rwandaise tendant à la création d'une cimenterie. Cependant, dans le cadre des travaux du PNUD, la délégation danoise a déclaré qu'elle pourrait être intéressée par un tel projet, mais à la condition de disposer au préalable d'une étude de pré-investissement. Cette étude est maintenant prête; j'en ai pris connaissance; mais il ne semble pas qu'elle ait été communiquée aux Autorités rwandaises.

Selon M. Ryon, les besoins essentiels de la cimenterie en matières premières, en combustibles et en énergie pourraient être couverts au moyen des ressources nationales. Pour des raisons impératives, la cimenterie devrait être construite en préfecture de Cyangugu. Pourtant, les conditions financières et économiques ne sont pas (encore) suffisamment favorables, selon M. Ryon, pour justifier une décision immédiate. Parmi les facteurs peu favorables, l'étude mentionne

- l'écart qui existe entre les besoins effectifs du Rwanda en ciment (12 - 15000 t par année) et la capacité minimum pour une cimenterie rentable (35 - 40000 t par année);
- l'impossibilité d'exporter la production de ciment excédentaire eu égard au coût des transports et à l'existence, dans les pays avoisinants, de cimenteries travaillant très au-dessous de leur capacité de production:

		<u>Capacité</u>	<u>Production</u>
		(en tonnes)	
<u>CONGO</u>			
1. Cimenterie d'Albertville;	1963:	60'000	24'000
2. Usine de Katana (Kivu);	1961:	36'000	-
<u>UGANDA</u>			
3. Usine de Tororo;	1967:	200'000	-
	1963:	-	54'000
4. Usine de Kasese en construction:		120'000	
<u>KENYA</u>			
5. Usine de Athi River;	1967:	120'000	100'000
6. Usine de Mamburi, près de Mombasa;	1967:	400'000	
	1968:	700'000	
	1966:		400'000
<u>TANZANIE</u>			
7. Usine de Wazo Hill, près de Dar es-Salaam; (Agrandissement imminent)	1967:	160'000	

- la situation excentrique d'une cimenterie située en préfecture de Cyangugu, qui exigerait de longs transports vers le centre et

- l'est du pays sur des routes défectueuses;
- l'incertitude quant au rythme du développement économique national et le peu d'envergure des travaux (nécessitant une consommation de ciment) dont l'Etat peut assurer le financement;
 - la faiblesse du pouvoir d'achat des populations rurales qui limite les possibilités de construction d'habitations "en dur".

Telles sont les raisons qui incitent M. Ryom à faire montre de prudence dans ses appréciations. Une recommandation concerne l'ensemble du projet:

"Sans regarder les côtés financier et économique du problème, je recommande de ne pas abandonner la question et que les différentes recherches et études qui s'imposent soient continuées tranquillement avant qu'une décision définitive ne soit prise."

Une autre constatation tend à montrer que la création de la cimenterie ne pourra pas résulter d'une initiative privée:

"Dans le chapitre précédent, on a essayé d'établir un pronostic de la rentabilité d'une cimenterie au Rwanda et, tout faillible qu'il soit, il montre que le rendement de la somme investie, rendement devant permettre la création d'un fonds d'amortissement et le paiement des intérêts, n'est guère assez attrayant pour inciter les capitaux privés à participer au projet.

La conséquence en sera, selon toute probabilité, que la réalisation éventuelle de l'usine devra être basée sur l'apport de crédits publics par les fonds d'aide internationaux ou par des prêts ou subvention d'Etats."

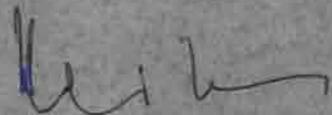
Cette dernière prévision indique l'orientation que les Autorités rwandaises devraient donner à leurs démarches. Elle montre aussi que les efforts de M. Bunders ne pourront probablement pas aboutir à court ou moyen terme.

III.

La création d'une cimenterie au Rwanda ne semble pas bénéficier, pour l'instant du moins, de conditions particulièrement favorables. Un programme à long terme de grands travaux publics, nécessitant une importante consommation de ciment, modifierait sans doute la situation. Mais je ne vois rien de ce genre à l'horizon.

C'est donc d'abord à la mise en oeuvre soutenue d'une politique générale de développement que le Gouvernement devrait vouer le meilleur de ses forces. Quand le développement aura suffisamment accru les besoins du pays en ciment, alors la cimenterie deviendra un projet attrayant, parce que rentable.

(La cimenterie - plus précisément l'absence d'une telle usine au Rwanda - pourrait être un élément intéressant dans un programme d'intégration régionale par produit, en vertu duquel les contractants se céderaient réciproquement l'exclusivité de telle ou telle production pour l'ensemble de la zone intégrée.)



30. 4. 68

N o t e

au Président de la République

Production de ciment
au Rwanda

I.

Les textes ci-joints contiennent

1. un exposé intitulé "Les grands TROIS nécessaires: Tourisme - Construction d'hôtels - Fabrique de ciment" que M. H.G. Banders semble avoir présenté devant la Chambre de commerce germano-rwandaise en Allemagne (Bad Godesberg?);
2. une liste de questions adressées au Gouvernement rwandais aux fins de déterminer si les conditions nécessaires à la construction d'une cimenterie rentable au Rwanda sont réunies.

ad 1. L'effort de M. Banders est certainement méritoire en ce sens qu'il s'est efforcé de faire le tour des problèmes que pose la construction d'une cimenterie au Rwanda. Mais il est évident qu'il ne connaît que très superficiellement le Rwanda et les pays voisins et qu'il a dû tâtonner pour avancer. Ainsi, il parle à un endroit d'importations de charbon en provenance du "proche Katanga"; il appuie ses thèses par des comparaisons avec les Philippines ou le Tchad, où les conditions sont certainement très différentes, ce qui n'est guère convaincant. Enfin, il aborde certaines questions techniques et juridiques qui ne devraient l'être qu'après élucidation des problèmes proprement économiques qui, eux, conditionnent la rentabilité du projet et, dès lors, sa réalisation.

ad 2. Par contre, les questions posées au Gouvernement rwandais sont en général pertinentes. Mais elles confirment, par leur nature même, que M. Bundero ignore presque tout du Rwanda:

1. Le Gouvernement rwandais et/ou l'Ambassade de la République fédérale allemande à Kigali peuvent-ils traduire l'allemand?
2. Le Gouvernement rwandais peut-il désigner une personne ou un service qui serait en mesure de se donner des renseignements sur la situation du marché à l'intérieur du pays et dans les pays voisins en vue de déterminer la rentabilité de l'investissement et l'ampleur des moyens à mettre en oeuvre?
- 3.-Quels sont les besoins du Gouvernement en ciment pour l'ensemble de ses projets de construction?
 - Quelle a été jusqu'ici l'importance des importations de ciment?
 - Provenance du ciment?
 - Quels ont été les prix par tonne ou par sac de 50 kilos et quelle a été la part du transport dans les prix?
 - Que coûte le ciment à l'état brut, le ciment mis en sac de papier?
4. Quels sont les besoins annuels du Gouvernement
 - pour les travaux publics (routes, canalisations, ponts, etc.)?
 - pour ses propres constructions (bâtiments administratifs, constructions artistiques, logements, hôtels, etc.)?
5. Où se trouvent, dans les pays voisins,
 - les concentrations industrielles?
 - les centres commerciaux?
 - les centres touristiques?

La réponse à ces questions devant permettre de déterminer les possibilités d'exportation.

D'où ces concentrations ont-elles été approvisionnées en ciment?

A quels prix?

Quel est l'état des voies de communication?
6. Quelles garanties le Gouvernement pourrait-il donner en ce qui concerne sa propre consommation de ciment (routes, etc.)?
7. Quelles ont été les commandes de ciment passées effectivement par le Gouvernement au cours des dernières années?
 - A quelles fins?
 - De quelle ampleur?
 - A quelles entreprises?

8. Puis-je disposer (dans l'affirmative, quand?) de l'expertise géologique établie par l'ONU sur la composition du sol du pays, en allemand ou en anglais? Ceci est urgent. ...
9. Quelle est la valeur calorifique du gaz méthane ... ?
Quel est le type du gisement?
Un système de canalisation existe-t-il ou peut-on l'établir?
... Peut-on importer du charbon et à quel prix; exemption douanière?
- 9a. Préférences du Gouvernement pour le type de société qui devrait exploiter la cimenterie?
10. Pourcentage de participation du Gouvernement à la société à créer?
11. Intérêt des banques ou autres établissements financiers du pays à une participation?
12. Autres moyens pouvant être mis à disposition?
13. Quelle est l'importance de la production de chaux et où se situe-t-elle?

En bonne logique, M. Bunders aurait dû poser ces questions et attendre la réponse avant de préparer son exposé.

II.

L' "Etude de la possibilité de construire une cimenterie dans la République rwandaise" préparée pour le Programme des Nations-Unies pour le Développement (PNUD) par M. Olaf K. Ryom (Danemark) à l'occasion d'un séjour au Rwanda du 10.11.67 au 6.1.68 et déposée le 28 février 1968, donne réponse à la plupart des questions techniques et économiques posées par M. Bunders. Cette étude semble résulter d'une demande adressée aux Nations-Unies par le Gouvernement rwandais, il y a plusieurs années déjà. Tant la Banque Mondiale que le PNUD lui-même n'ont pas cru alors pouvoir donner suite à la demande rwandaise tendant à la création d'une cimenterie. Cependant, dans le cadre des travaux du PNUD, la délégation danoise a déclaré qu'elle pourrait être intéressée par un tel projet, mais à la condition de disposer au préalable d'une étude de pré-investissement. Cette étude est maintenant prête; j'en ai pris connaissance; mais il ne semble pas qu'elle ait été communiquée aux Autorités rwandaises.

Selon M. Ryom, les besoins essentiels de la cimenterie en matières premières, en combustibles et en énergie pourraient être couverts au moyen des ressources nationales. Pour des raisons impératives, la cimenterie devrait être construite en préfecture de Cyangugu. Pourtant, les conditions financières et économiques ne sont pas (encore) suffisamment favorables, selon M. Ryom, pour justifier une décision immédiate. Parmi les facteurs peu favorables, l'étude mentionne

- l'écart qui existe entre les besoins effectifs du Rwanda en ciment (12 - 15000 t par année) et la capacité minimum pour une cimenterie rentable (35 - 40000 t par année);
- l'impossibilité d'exporter la production de ciment excédentaire eu égard au coût des transports et à l'existence, dans les pays avoisinants, de cimenteries travaillant très au-dessous de leur capacité de production:

		<u>Capacité</u>	<u>Production</u>
		(en tonnes)	
<u>CONGO</u>			
1. Cimenterie d'Albertville;	1963:	60'000	24'000
2. Usine de Katana (Kivu);	1961:	36'000	-
<u>UGANDA</u>			
3. Usine de Tororo;	1967:	200'000	-
	1963:	-	54'000
4. Usine de Kasese en construction:		120'000	
<u>KENYA</u>			
5. Usine de Athi River;	1967:	120'000	100'000
6. Usine de Mamburi, près de Mombasa;	1967:	400'000	
	1968:	700'000	
	1966:		400'000
<u>TANZANIE</u>			
7. Usine de Wazo Hill, près de Dar es-Salaam; (Agrandissement imminent)	1967:	160'000	

- la situation excentrique d'une cimenterie située en préfecture de Cyangugu, qui exigerait de longs transports vers le centre et

- l'est du pays sur des routes défectueuses;
- l'incertitude quant au rythme du développement économique national et le peu d'envergure des travaux (nécessitant une consommation de ciment) dont l'Etat peut assurer le financement;
- la faiblesse du pouvoir d'achat des populations rurales qui limite les possibilités de construction d'habitations "en dur".

Telles sont les raisons qui incitent M. Nyom à faire montre de prudence dans ses appréciations. Une recommandation concerne l'ensemble du projet:

"Sans regarder les côtés financier et économique du problème, je recommande de ne pas abandonner la question et que les différentes recherches et études qui s'imposent soient continuées tranquillement avant qu'une décision définitive ne soit prise."

Une autre constatation tend à montrer que la création de la cimenterie ne pourra pas résulter d'une initiative privée:

"Dans le chapitre précédent, on a essayé d'établir un pronostic de la rentabilité d'une cimenterie au Rwanda et, tout faillible qu'il soit, il montre que le rendement de la somme investie, rendement devant permettre la création d'un fonds d'amortissement et le paiement des intérêts, n'est guère assez attrayant pour inciter les capitaux privés à participer au projet.

"La conséquence en sera, selon toute probabilité, que la réalisation éventuelle de l'usine devra être basée sur l'apport de crédits publics par les fonds d'aide internationaux ou par des prêts ou subvention d'Etat."

Cette dernière prévision indique l'orientation que les Autorités rwandaises devraient donner à leurs démarches. Elle montre aussi que les efforts de M. Bundera ne pourront probablement pas aboutir à court ou moyen terme.

III.

La création d'une cimenterie au Rwanda ne semble pas bénéficier, pour l'instant du moins, de conditions particulièrement favorables. Un programme à long terme de grands travaux publics, nécessitant une importante consommation de ciment, modifierait sans doute la situation. Mais je ne vois rien de ce genre à l'horizon.

C'est donc d'abord à la mise en oeuvre soutenue d'une politique générale de développement que le Gouvernement devrait vouer le meilleur de ses forces. Quand le développement aura suffisamment accru les besoins du pays en ciment, alors la cimenterie deviendra un projet attrayant, parce que rentable.

(La cimenterie - plus précisément l'absence d'une telle usine au Rwanda - pourrait être un élément intéressant dans un programme d'intégration régionale par produit, en vertu duquel les contractants se céderaient réciproquement l'exclusivité de telle ou telle production pour l'ensemble de la zone intégrée.)

Lr.

30.4.68